



Les
Moulins
d'Antoine
EXPRIMER NOS TERROIRS



6 rue du stade - 15300 Murat
Tel. : 04.71.20.31.20
commandes@lesmoulinsdantoine.fr
www.lesmoulinsdantoine.fr

D 1/1 50/12/7021/2904 01FA7153476P4TF 11 FBI FBI

LA POSTE

SD : 86500819156608G



SAS GOURMETS DES
MR BALDES JEAN FRANCOIS
ZONE D ACTIVITES DE MEYMES
46220 PRAYSSAC

Facturé à	Date facture	Numéro facture	Folio
416574	02/04/2025	2 504 000 079	1

FACTURE

Technico-commercial: BARDET Christophe

Produit	Désignation	Nbre Unité	Poids Unité	Quantité Facturée	Prix HT Brut	Prix HT Net	Montant HT	Tva
	BI n° 2 500 002 596 du 02/04/2025 Commande N° 202 902 du 28/03/2025 Preneur d'ordre OL: Anaïs REGIMBAL Véhicule: GL582RP Chauffeur: NICOLE DAMIEN Livré chez GOURMETS (DES)							
50510SAC25	FARINE ORIGINE SAC 25KG	10	25 Kg	0,2500 T	617,00	617,00	154,25	2
53354SAC25	TERRE AUVERGNE CAMPAGNE SAC 25KG	1	25 Kg	0,0250 T	950,00	950,00	23,75	2
50954	MEULE DES TERRES D'AUVERGNE BLE T1	1	25 Kg	0,0250 T	1 150,00	1 150,00	28,75	2
50032SAC25	TERRE AUVERGNE NATURE SAC 25KG	1	25 Kg	0,0250 T	750,00	750,00	18,75	2
52465	F. BLE GRUAU PREMIUM SAC 25KG	1	25 Kg	0,0250 T	1 120,00	1 120,00	28,00	2
	Totaux	14		0,3500 T				
	ESCOMPTE 2%						-5,09	

à joindre à votre règlement

Les Moulins d'Antoine

FACTURE 2 504 000 079

Client: 416574 Facturé le 02/04/2025

Net à payer 262,07 €

Mode de règlement: (C) LCR 2 ESC

Echéance: 12/04/2025

Paiement par virement :

IBAN : FR76 1680 6048 2171 0054 0408 038

BIC : AGRIFRPP868

Montant net HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC	
248,41	2 5,50	13,66	262,07	
				FACTURE
				Net à payer
248,41		13,66	262,07	262,07 €
Mode de règlement : (C) LCR 2 ESC				
Mode de calcul échéance: 10 JOURS				
Rib: 17807 00824 65421031897 76				
Echéance(s)				
12/04/2025		262,07 €		

Les Moulins d'Antoine, S.A.S. au Capital de 1 500 000 euros - R.C. Aurillac B 536780059 - APE 1061A - n° TVA : FR 24 536780059. L'acceptation de nos offres et toute commande implique ipso facto l'adhésion pure et simple, et sans réserve de l'acheteur aux conditions générales de vente ci-dessous énoncées. La société Les Moulins d'Antoine se réserve la propriété des marchandises livrées, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et en intérêts. A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, le vendeur pourra reprendre les marchandises, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur et les acomptes déjà versés lui resteront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié l'acheteur. Les marchandises resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral des prix mais l'acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques. L'acheteur s'engage, en conséquence, à souscrire des assurances, un contrat d'assurance garantissant les pertes, vol ou destruction des marchandises désignées. Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même vendues franco. En cas de retard de paiement nous pourrions suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. A défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement dues même si elles ont donné lieu à des traites. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Les taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de trois fois le taux d'intérêt légal et calculé sur le montant HT figurant sur la facture. Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du vendeur. Il ne sera accordé aucun escompte pour paiement anticipé.